

> LE SDIS 2B A PRÉSENTÉ SON PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES BAINADES

Mobilisés pour votre sécurité tout l'été !

C'est le 23 juin à Ghisonaccia que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse a procédé à la présentation de son plan de surveillance des plages et des baignades avec l'ouverture de la saison estivale. Une opération conduite par le service nautique qui regroupe l'ensemble des spécialités liées au domaine aquatique. Le sous-préfet de Corte, Dominique Schuffenecker, de François Orlandi, président du Conseil départemental et du conseil d'administration du SDIS 2B, de Francis Giudici, maire de la commune, de Louis Cesari, président de la communauté des communes du Fium'Orbu ainsi que de nombreux élus et de cadres du SDIS étaient présents lors de ce lancement de la saison.

SÉCURITÉ. Depuis le 1er juillet et pour deux mois, la sécurité des zones de baignade est assurée sur vingt-deux plages du département de la Haute-Corse, en partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 2B) et la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM). Avant de se rendre sur le site de la plage de Vignale, la matinée a été consacrée à une réunion de travail axée sur le projet de réhabilitation de la caserne de Ghisonaccia. S'inscrivant dans



le cadre du plan départemental de modernisation des équipements, ce projet important de 600 000 euros permettra d'accueillir les personnels du SDIS dans de meilleures conditions. Sur la plage de Vignale, les équipes aquatiques du SDIS ont exécuté une série de démonstrations de sauvetage en mer devant la représentation départementale. Comme pour un défilé du 14 juillet, c'est l'occasion de montrer aux élus représentant la population, aussi bien l'existence que la continuité du service public. Pour le colonel Charles Baldasari, directeur du SDIS 2B : « Actuellement, le SDIS est lié par convention avec 17 collectivités de baignade « plage et piscine », cette activité est exercée par les sapeurs-pompiers depuis 1983 sur le département. La mise en œuvre des postes de secours sur les plages se fait sur la base d'un partenariat entre notre éta-

blissement et les municipalités. Notre service nautique, véritable « conseiller technique » du maire, est là pour proposer le niveau de couverture le plus efficient. L'effectif des surveillants de baignades est de 100 sapeurs-pompiers, titulaires du BEESAN ou BNSSA, auxquelles viennent s'ajouter les sauveteurs côtiers. » Ces trois dernières années, grâce à ce dispositif, ce sont plus de 400 personnes qui ont pu être sauvées de la noyade sur les plages du département. Le service nautique regroupe plusieurs domaines spécifiques comme le SAVHELI (sauvetage aquatique hélicoptère), le SCOBALAGNE (sauvetage côtier qui rayonne de Galeria au désert de agriates.) Le secours subaquatique qui est l'unité la plus ancienne et le sauvetage en eaux vives spécifiques aux opérations relevant du canyoning et des milieux périlleux.

LPBSMS

PRUNELLI. Le Festival Jazz in Prunelli réunit depuis maintenant 6 ans des artistes de talent. A chaque nouvelle édition, la municipalité en étroite coopération avec Pierre Costantini et ses collaborateurs de l'association « Jazz in Prunelli », sélectionne des artistes connus et reconnus du monde du jazz et s'efforce de proposer un programme toujours plus ambitieux. Au programme de cette édition (8-9 août) : Richard Manetti Trio and Guest Costel Nitescu » et les rythmes endiablés de « Nicolle Rochelle » (artiste internationale, Paris, Broadway) qui sera accompagnée par l'orchestre « Hot Antic Jazz Band and Daniel Huck.

EMPLOI. En Corse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, de catégories A, B, C s'établit à 22.461 personnes fin mai 2015. Ce chiffre augmente de 1,0% en mai 2015 (+ 225 personnes). Sur un an, il augmente de 13,2%. La Corse-du-Sud enregistre une augmentation de 0,7 % en un mois. En Haute-Corse, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 1,2 % par rapport à fin avril 2015.

SARTÈNE. A ne pas manquer l'exposition « De savoir-faire ancestraux aux métiers traditionnels » et « Antropomorfisimo » au Musée départemental de préhistoire corse et d'archéologie de Sartène. A travers une collecte d'un éventail très large d'outils, ustensiles et accessoires mais aussi témoignages et vocabulaire s'y rapportant, l'objectif est d'établir une passerelle entre les savoir-faire et pratiques artisanales de cette époque, avec les métiers traditionnels encore présents jusque dans la seconde moitié du XXe siècle. Ces expositions sont également l'occasion de rappeler aux plus jeunes tout le savoir-faire de nos Anciens.

TRANSPORTS

Le consortium Corsica Maritima prêt à reprendre la SNCM

ENGAGEMENT. Le consortium d'entreprises corses est bien candidat à la reprise de la compagnie maritime SNCM, en procédure de redressement judiciaire. Sous le nom de Corsica Maritima (CM), il regroupe les plus importantes sociétés insulaires notamment de la grande distribution et du BTP, et au-delà "plus de 70 entreprises", a indiqué le conseil d'administration de CM dans un communiqué. "Corsica Maritima n'a pas comme objectif de réaliser une quelconque opération financière ou spéculative, mais de permettre dans la transparence aux acteurs de l'économie insulaire de participer activement à la gestion d'un maillon vital pour leurs activités", selon le communiqué.

Le consortium a précisé que "les équipes opérationnelles d'ingénierie juridique, financière et technique sont au travail (et que) des contacts sérieux avec des partenaires armateurs d'importance sont engagés".

"L'objectif, selon le communiqué, de finaliser des propositions sérieuses et ambitieuses tant en terme social que de pérennisation économique sera donc atteint avant le terme fixé par le tribunal" de commerce de Marseille.

Ce tribunal, qui a rejeté le 10 juin trois offres de reprise de la SNCM, a demandé aux administrateurs judiciaires de procéder à un nouvel appel à candidature, offrant à la compagnie un sursis pour la saison estivale. Il examinera les nouvelles propositions le 25 septembre. "Aucune offre ne présente de garanties sérieuses de viabilité économique, la pérennité de l'ensemble cédé ne paraissant pas assurée", avait jugé le tribunal. Trois offres avaient été déposées par l'armateur Baja Ferries, un ancien directeur du port de Marseille, Christian Garin, et le groupe insulaire Rocca Le groupe Stef, actionnaire de l'autre compagnie délégataire du service public, La Méridionale, a exprimé aussi son intention de présenter une offre dans les délais fixés.